



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. COM (2011) 615 : Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du Cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006
Analyse de la procédure de consultation avec les commissions concernées
2. Documents européens
 - adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 15 et le 21 octobre 2011
 - documents qui sont dans la compétence de la commission

14614/11 : Rapport au parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure pour la période allant de janvier 2010 à juin 2011 (Rapporteur : M. Fayot)

COM(2011) 564 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures dans le cadre du partenariat oriental (Rapporteur : M. Angel)

COM(2011) 585 : Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (Rapporteuse : Mme Err)

COM(2011) 588 : Rapport de la Commission : 28e Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2010) (Rapporteur : M. Fayot)

COM(2011) 595 : Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – Lutte contre la fraude – Rapport annuel 2010 (Rapporteur : M. Braz)

COM(2011) 637 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions – Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement. Annexes. SEC(2011) 1173 et SEC(2011) 1172 (Rapporteuse : Mme Arendt)

COM(2011) 638 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions – La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers (Rapporteuse : Mme Arendt)

3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Braz, Mme Lydie Err

Mme Astrid Lulling, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

La commission convient d'ajouter le point « Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale » comme premier point à l'ordre du jour.

1. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale

M. le Ministre demande de respecter la confidentialité de certains détails de ses propos, les discussions au niveau européen se trouvant dans un processus non achevé.

Il informe que les 17 Etats membres de l'Eurogroupe ont une décision à prendre et que les 27 Etat membres de l'Union européenne doivent veiller au respect du Traité. En ce qui concerne la Grèce, il a été décidé de verser la quatrième tranche en hauteur de 9 milliards d'euros. Des discussions très controversées sont en cours au sujet de la remise partielle de la dette. M. le Ministre détaille quelques positions des différents Etats membres et exprime le souhait qu'un accord pourra être trouvé lors du Sommet. Il est pourtant

évident qu'un possible accord devra reposer sur la participation volontaire des banques. Comme certaines banques sont plus concernées que d'autres, la question de la recapitalisation des banques se pose. Il est question de mettre à disposition environ 100 milliards d'euros au niveau européen et de fixer le seuil minimum des réserves des banques à 9 % du chiffre d'affaires. Tous les instruments pouvant remédier à la crise financière étant étroitement liés l'un à l'autre et provoquant certaines conséquences, la recherche d'un équilibre s'avère très complexe. L'EFSF (European Financial Stability Facility) s'élevant à 400 milliards d'euros dont 300 milliards restent à disposition, plusieurs possibilités sont en discussion pour augmenter sa capacité :

- la création de fonds souverains avec l'aide de pays tiers ;
- un système d'assurance couvrant le risque de non-remboursement.

Au Conseil « Affaires générales », il a été proposé de créer un instrument modifiant le Traité de Lisbonne. M. le Ministre est très réticent à cette proposition, jugeant qu'une boîte de Pandore pourrait s'ouvrir qui aboutirait dans un processus très long et difficile à gérer.

Débat

M. le Ministre répond ensuite aux questions des députés. Les éléments suivants peuvent être retenus de cette discussion.

Le « six pack » visant à établir des convergences des systèmes économiques a trouvé un consensus au niveau européen. M. le Ministre estime qu'il y a une obligation de résultat, la décision sur les instruments à établir pour l'obtenir devant rester dans la compétence de chaque Etat membre. Le « semestre européen » constitue un élément de contrôle. Selon M. le Ministre, il faut d'abord observer les effets de ces instruments avant de concevoir d'autres modifications, p. ex. en ce qui concerne le rôle de la Banque centrale européenne.

2. **COM (2011) 615 : Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du Cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006**
Analyse de la procédure de consultation avec les commissions concernées

N'excluant pas un éventuel problème de subsidiarité, la commission décide d'analyser ce document plus en détail en présence des experts du gouvernement. Les documents liés sont répartis comme suit :

COM(2011)614, COM(2011)612 et COM(2011)611 : Commission de l'Economie ;
COM(2011)610 : Commission des Affaires intérieures ;
COM(2011)609 : Commission de l'Economie pour le volet de l'Economie solidaire et Commission du Travail et de l'Emploi ;
COM(2011)608 : Commission des Finances ;
COM(2011)607 : Commission de la Santé et de la Sécurité sociale.

3. **Documents européens**

- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 15 et le 21 octobre 2011

La liste des documents est adoptée.

Sont nommés rapporteurs :

- M. Angel pour le document COM(2011)668,
- M. Hauptert pour le document COM(2011)667,
- M. Fayot pour le document COM(2011)666.

- documents qui sont dans la compétence de la commission

14614/11 : Rapport au parlement européen et aux parlements nationaux sur les travaux du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure pour la période allant de janvier 2010 à juin 2011 (Rapporteur : M. Fayot)

Le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) est un instrument établi par le Conseil le 25 février 2010. Les réunions se font au niveau des Représentants des Etats membres et des secrétariats de la Commission européenne et du Conseil. Participent également aux réunions des représentants d'Eurojust, d'Europol et de l'agence Frontex. Le rapport détaille l'organisation et le travail de ce comité. Le Rapporteur informe que du côté luxembourgeois, Mme Andrée Colas (Police grand-ducale) et M. Pascal Schumacher (Représentation permanente) sont chargés des relations avec le COSI. Il propose de les inviter à une réunion ultérieure pour s'informer plus en détail sur les travaux de ce comité.

COM(2011) 564 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures dans le cadre du partenariat oriental (Rapporteur : M. Angel)

Le partenariat oriental a été établi avec les six pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine. Le but est d'organiser la migration dans un environnement sécurisé, d'où l'importance de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. La facilitation de visas et les accords de réadmission sont des sujets phares. Le rapport, qui a été émis quelques jours avant le Sommet de Varsovie des 29 et 30 septembre, retient qu'il n'y a pas lieu de créer de nouvelles structures. L'intensification de la coopération dépend du progrès fait par chacun des pays partenaires respectifs dans des domaines comme la lutte contre la criminalité organisée, contre le trafic humain et contre le trafic des drogues. Le rapport détaille les instruments du partenariat oriental.

Le Rapporteur informe que la Commission européenne a annoncé la présentation d'un plan d'action lors d'un Sommet qui se tiendra les 3 et 4 novembre à Pozen. Il souligne l'importance de faire le suivi de ce sujet, notamment en ce qui concerne l'obligation de visa.

Le Président de la commission fait savoir que la Biélorussie n'était pas représentée au Sommet de Varsovie. Certains des autres pays du partenariat oriental étant impliqués dans des conflits, il s'avère difficile à obtenir des progrès. Par le fait d'être concerné géographiquement, la présidence polonaise a mis un accent sur la coopération avec les pays du partenariat oriental.

Un membre de la commission s'intéresse aux travaux des autres parlements nationaux concernant ce sujet. Le Rapporteur répond qu'il n'a pas trouvé des documents y relatifs sur le site IPEX.

COM(2011) 585 : Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (Rapporteuse : Mme Err)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

COM(2011) 588 : Rapport de la Commission : 28e Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2010) (Rapporteur: M. Fayot)

Le document est accompagné par deux documents de travail (SEC) très volumineux détaillant l'état de transposition du droit de l'Union européenne. Vu la difficulté de s'y retrouver, le Rapporteur a adressé au Ministère des Affaires étrangères une série de questions sur l'état de transposition en droit luxembourgeois. Il propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

COM(2011) 595 : Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – Lutte contre la fraude –Rapport annuel 2010 (Rapporteur : M. Braz)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

COM(2011) 637 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions – Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement. Annexes. SEC(2011) 1173 et SEC(2011) 1172 (Rapporteuse : Mme Arendt)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

COM(2011) 638 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions – La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers (Rapporteuse : Mme Arendt)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

4. Divers

Le Président de la commission informe que la prochaine réunion aura lieu le 7 novembre 2011. Il recommande de lire les articles de l'Agence Europe sur le portail de la Chambre des Députés qui fournissent une bonne information sur le Conseil européen.

Luxembourg, le 30 décembre 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot